



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Conferenza delle diretrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione

Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

30 mars 2022 | Unité de coordination Hautes écoles et droit

# Check-List des documents et informations à fournir

## Demande de reconnaissance des diplômes étrangers dans les domaines de la pédagogie spécialisée, de la logopédie et de la psychomotricité

### Documents et informations à soumettre

1. **Copie du passeport ou de la carte d'identité**
2. **Résumé parcours scolaire et professionnel (p.ex. Curriculum vitae)**
3. **Diplôme de langue officiel** confirmant que vous maîtrisez l'une des langues nationales suisses (français, allemand, italien) au niveau C2 du cadre européen, si vous n'êtes pas de langue maternelle française, allemande ou italienne (voir aide-mémoire Connaissances linguistiques requises).
4. **Copie certifiée conforme à l'original** par un notaire ou la mairie de votre **diplôme de pédagogie spécialisée, logopédie, psychomotricité** (habilitation à exercer la profession). Si la langue originale du diplôme n'est pas le français, l'allemand, l'italien ou l'anglais, il nous faut en plus une traduction dans l'une de ces langues (traduction certifiée).
5. **Copie certifiée conforme à l'original** par un notaire ou la mairie du **programme de formation personnalisé** (ex. Academic Record / Transcript of Records / Diploma Supplement / relevé de notes) de l'établissement fréquenté. Si la langue originale des documents n'est pas le français, l'allemand, l'italien ou l'anglais, il nous faut en plus une traduction dans l'une de ces langues (traduction certifiée).
6. Au cas où votre diplôme ne précise pas clairement le domaine de votre qualification: **attestation émise par le Ministère compétent** de votre pays d'origine contenant ces indications

### Si disponible / optionnel

7. Des **certificats ou attestations de travail** (traduits en français, allemand, italien ou anglais)
8. Des copies de vos **certificats ou attestations de cours** d'une durée minimale de 20 jours

### Devoir de coopération!

Si vous ne transmettez pas tous les documents nécessaires et si votre dossier ne peut de ce fait pas être examiné, la CDIP ne pourra pas entrer en matière sur votre demande de reconnaissance de diplôme. L'examen s'opère exclusivement sur la base des documents remis.



## La reconnaissance des diplômes étrangers en bref

-  Vous vous renseignez sur les formations pédagogiques en Suisse.
-  Vous rassemblez tous les documents indiqués sur la check-list des documents à soumettre.
-  Vous déposez votre demande sur le portail en ligne.
- La CDIP vérifie l'admissibilité de votre demande:  
disposez-vous d'une habilitation définitive et sans restriction à enseigner dans le pays d'émission du diplôme?
-  Vous recevez une demande de paiement des taxes de chancellerie:  
CHF 800.- pour les formations de l'UE/AELE / CHF 1000.- pour les formations d'un État tiers
-  Vous téléversez les justificatifs de paiement sur le portail en ligne.
- La CDIP vérifie si vous avez déposé en ligne tous les documents requis.
-  Vous recevez une demande vous invitant à envoyer les copies certifiées conformes à la CDIP par courrier postal.
-  Vous envoyez les documents demandés (copies certifiées conformes et traductions officielles dans une langue suisse officielle) par courrier postal.
-  Vous recevez une confirmation électronique que votre demande est complète. Désormais, la procédure d'examen des diplômes délivrés par un état membre de l'UE ou de l'AELE dure environ quatre mois. Le traitement peut prendre beaucoup plus de temps pour des diplômes délivrés par un Etat tiers.
- La CDIP examine votre formation:  
est-elle comparable ou équivalente à celles en Suisse?
- En cas de questions ou de manque d'informations, la CDIP vous contacte via le portail en ligne.
-  Vous recevez la décision de la CDIP par courrier postal à une adresse en Suisse.

### Légende

Action requise de votre part

Étape du processus par la CDIP – Veuillez patienter

La CDIP vous informe via le portail en ligne de la prochaine étape (vous recevez un courriel).

### Canaux de communication utilisés



Téléversement sur le portail en ligne



Notification via le portail en ligne (par courriel)



Courrier postal